

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2019

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine, GROUSSIN Stéphane.

Absents excusés : THIBAUD Christiane.

Mme PAJOT Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-040	27-juil	M. VRIGNAUD Samuel Mme GUEGUEN Sandra	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3Rue de la Petite Gare	Terrain bâti - 40 rue du Chêne Vert	AC 355	Up	519 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-08-02-038 du 2 août 2019
2019-041	29-juil	M. CORCE Gildas et Mme KURTKOWIAK Floriane 6 Allée des Noisetiers ST URBAIN	Me BRILLET Lydia 2 Rue du Château d'Eau 85300 SOULLANS	Terrain bâti 6 Allée des Noisetiers	AC 425	Up	544 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-08-02-039 du 2 août 2019
2019-042	18-juil	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me EON Yvan 4 rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti 14 Allée de la Sapinière - Lotissement Le Jousselein	AE 262	1AUh - Up	584 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-07-23-036 du 23 juillet 2019
2019-043	17-août	M. CHARRIER Freddy Mme PEANO Julie 1 rue des Erables ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 1 Rue des Erables ST URBAIN	AC 160	Up	751 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-06-040 du 6 septembre 2019
2019-044	30-août	M. BERTHIER Jean et Mme GUERIN Aline 531 rue Mi-Voie 45520 GIDY	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 38bis chemin du Tribert ST URBAIN	B 1285	Up	1 160 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-06-042 du 6 septembre 2019
2019-045	28-août	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me EON Yvan 4 rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti 7 Allée de la Sapinière - Lotissement Le Jousselein	AE 263	1AUh - Up	550 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-06-041 du 6 septembre 2019

2019-046	11-sept	CTS MERIEAU - BEGAUD CHALLANS BOIS DE CENE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrain non bâti 3 Allée du Fudazet	AC 320	Up	800 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-16-043 du 16 septembre 2019
2019-047	11-sept	CTS MERIEAU - BEGAUD CHALLANS BOIS DE CENE	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrain non bâti 5 Allée du Fudazet	AC 319	Up	800 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-16-044 du 16 septembre 2019
2019-048	12-sept	M. BOURGNE Jean-Pierre 18 Rue Maurice Utrillo 91230 MONTGERON	Me GROSSIN David 42 Bd Lucien Dodin CHALLANS	Terrain bâti 30 Chemin de la Rive ST URBAIN	AC 7	Up	2875 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-17-045 du 17 septembre 2019
2019-049	14-sept	Mme GUILLONNEAU Blanche 21 Rue du Général Lacharrière 94000 CRETEIL	Me BRILLET Lydia 2 Rue du Château d'Eau 85300 SOULLANS	Terrain bâti 20 Rue de L'Eglise	AC 97 AC 98 AC 99p	Up	165 m <sup>2</sup> 177 m <sup>2</sup> 58 m <sup>2</sup>	Décision du Maire 2019-09-21-046 du 21 septembre 2019

### DCM 2019-09-23-069

#### SYDEV : CONVENTION D'EXTENSION DU RESEAU « CHEMIN DES PETITES VILLIERES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Sydev a fait parvenir une convention d'extension du réseau électrique sur le « chemin des Petites Villières ». Cette convention s'intègre dans les travaux de mise en place de l'assainissement collectif sur cette voie. L'extension est nécessaire pour l'implantation du poste de relevage.

Le montant de la participation de la commune s'élève à 4 815.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

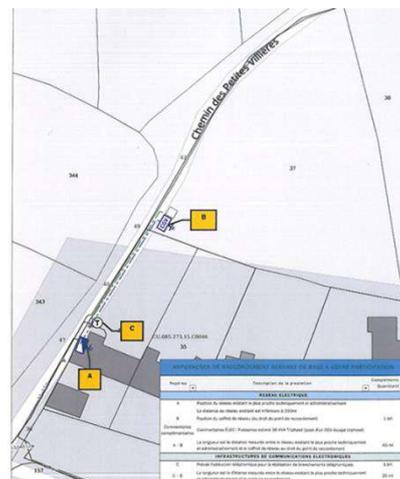
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **valide** la convention d'extension du réseau électrique « chemin des Petites Villières »,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Affichage en Mairie le 26 septembre 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le



### DCM 2019-09-23-070

#### ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Monsieur le trésorier de Beauvoir sur Mer par lequel il informe la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces. Il demande donc à ce qu'une admission en non-valeur soit déclarée pour la somme de 217.22 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette admission en non-valeur pour la somme de 217.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **admet en non-valeur** la somme de 217.22 € correspondant à une augmentation de loyer communal et aux frais de séjour d'un campeur au camping municipal de St Urbain.

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 26 septembre 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

## CAMPING MUNICIPAL POINT SUR LA SAISON 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'importants travaux d'amélioration ont eu lieu cette année. Les campeurs ont été très satisfaits des travaux réalisés et de la propreté des locaux. Seule la vidange des camping-cars semble poser problème.

Le coût des matériaux et des entreprises étant intervenues s'élève à 16 850.18 € HT soit 20 220.22 € TTC. Il faut ajouter à cela le temps passé par les services techniques.

En ce qui concerne la fréquentation, l'INSEE ne nous a pas encore fait parvenir les calculs pour les mois d'août et septembre. Nous constatons toutefois une baisse de la fréquentation.

	2017	2018	2019
Dépenses hors personnel	2 973.38 €	8 169.66 €	2 836.91 €
Recettes	9 883.50 € (+ 500€ sup avec les ouvriers de la station)	9 809.50 €	7 904.00 €
<b>Juin</b>			
Taux d'occupation	9.2%	9.8%	9.8%
Part des étrangers	0%	2.5%	0%
<b>Juillet</b>			
Taux d'occupation	32%	29.4%	28.5%
Part des étrangers	5.1%	1.5%	2.1%
<b>Août</b>			
Taux d'occupation	44.9%	48%	
Part des étrangers	2.8%	4.9%	
<b>Septembre</b>			
Taux d'occupation	6.9%	6.6%	
Part des étrangers	0%	6.1%	
<b>Année</b>			
Taux occupation annuel	28.6%	28.8%	
Nbr moyen de personnes par emplacement		2.4	
Part des nuitées étrangères		3.7%	
Durée moyenne du séjour français		7.3 jrs	
Durée moyenne du séjour étranger		2.3 jrs	

Une baisse des recettes est à constater. Les conseillers municipaux proposent de mettre l'accent sur la communication pour les années à venir.

Monsieur le Maire propose également de valoriser le camping en le labélisant « accueil vélo ».

### DCM 2019-09-23-071

#### CAMPING MUNICIPAL : ADHESION A ACCUEIL VELO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à « Accueil Vélo ». Une réunion a eu lieu sur place avec une chargée de mission du Département et quelques points sont à améliorer pour pouvoir prétendre à la marque. Les réponses doivent être apportées avant le 10 octobre prochain pour une publication dans la brochure Vendée Vélo 2020.

- Ø Mettre le plan d'accès vers/depuis la piste cyclable (ci-joint) à l'accueil du camping et sur le site de l'établissement
- Ø Réfléchir à la mise en place d'une attention portée aux touristes à vélo à son arrivée (boisson, collation ou autre)
- Ø Mettre à disposition pour la saison prochaine des guides Vendée Vélo
- Ø Critère « être en mesure de conseiller le touriste à vélo » => prévoir le briefing du ou des saisonniers qui tiendront l'accueil du camping en saison (informations sur le tourisme à vélo en Vendée, la vélodysée, la marque Accueil Vélo, renvoi vers les sites internet de référence...).

- ∅ Demande de transfert de bagages de la part des cyclistes => se renseigner sur les taxis, société de transport en mesure de le faire. Cette information devra être mise à disposition du cycliste (vous pouvez mettre par exemple un classeur spécifique avec toutes les informations pratiques touchant au vélo). Vous pourrez entre autres trouver des informations à ce sujet sur le site de la Vélodyssée.
- ∅ Concernant la location de vélos sur site, il faudra vérifier auprès de la route du sel que des casques, gilets jaunes et antivols peuvent être mis à disposition
- ∅ Prévoir la mise en avant du forfait cycliste sur le site internet de l'établissement

Le coût de l'adhésion à ce label s'élève à 300 € sur 3 ans, soit 100 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de labélisation et d'adhésion du camping municipal de St Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer** à « accueil vélo » et demande la labélisation du camping,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 26 septembre 2019  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## CAMPING MUNICIPAL PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE « CAMPETOILE »

Suite à la réunion au camping municipal avec la chargée de mission du Département et la possibilité de labéliser le camping « accueil vélo », il a été émis l'idée de mettre en place un ou des « campétoile ».

Ces habitations légères permettent aux cyclistes de manger à l'abri dans un espace supérieur à une toile de tente. Le coût d'un « campétoile » basique est d'environ 2 761 € HT auquel s'ajoutent les frais de pose optionnel de 780 € HT.

Une demande de subvention peut être déposée à la Région par le biais de l'appel à projet « accueil vélo ». Le cahier des charges impose une dépense « plancher » de 1 700 € HT correspondant à des actions directement destinées aux clientèles Cyclistes. Le plafond des dépenses subventionnables est de 8 000 € HT. Le taux de la subvention de la Région peut atteindre 40 %.

Le Conseil Municipal se pose la question de la gestion de la location de ces structures. Actuellement personne n'est présent le soir à l'accueil du camping. Potentiellement les cyclistes le soir entre 17h et 19h et repartent tôt le matin. Le paiement s'effectue via une boîte aux lettres ou bien à la mairie si celle-ci est ouverte.

Avec des locations de « campétoile » il faudrait une personne au camping. Considérant les recettes de celui-ci cela semble compliqué.

Il n'est donc pas donné suite à cette proposition pour le moment.

## AMENAGEMENT D'UN ALAMBIC PEDAGOGIQUE PROPOSITION D'HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion il avait été décidé de créer un petit bâtiment sur le verger pour remettre en place l'alambic sur la commune. Ce verger étant à proximité du centre-bourg et ayant actuellement les études d'aménagement de celui-ci une demande d'honoraire a été faite auprès de Léa MAUDET, architecte en charge du dossier centre-bourg.

Elle propose la création d'un bâtiment de 70 à 80 m<sup>2</sup> estimé à 40 000 € HT. Son forfait de rémunération s'élèverait à 5 200 € HT.

Le Conseil Municipal trouve la proposition trop élevée. Un bâtiment de 70 à 80 m<sup>2</sup> semble démesuré comparé à l'activité projeté. Il est demandé de revoir la proposition.



**DCM 2019-09-23-072**

## **ECOLE PUBLIQUE : MISE EN PLACE DE CLIMATISEURS REVERSIBLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux grosses chaleurs du mois de juin la directrice de l'école publique avait décidé de renvoyer les enfants chez eux car il faisait trop chaud dans les classes. Malheureusement ces fortes chaleurs tendent à se répéter.

Sur la période hivernale la consommation électrique de ces bâtiments est également très élevée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place des climatiseurs réversibles dans les cinq salles de classe et la salle de sieste. Le devis de Nicolas PINEAU s'élève à 13 477.87 € HT soit 16 173.44 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition. Celle-ci permettra aux enfants d'avoir un confort de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la pose de climatiseurs réversibles à l'école publique,
- **valide** le devis de Nicolas PINEAU s'élevant à 13 477.87 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 27 septembre 2019*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **PROPOSITION D'ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE AVEC LA MAISON DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion a conduit en début d'année une consultation en vue du renouvellement de la convention de participation sur le risque « prévoyance » des agents des collectivités territoriales. Cette consultation mutualisée a permis d'obtenir des taux attractifs et une protection efficiente.

Il appartient maintenant à chaque organe délibérant de se prononcer sur son adhésion à la nouvelle convention de participation, et de déterminer le montant de sa participation financière au bénéfice de ses agents. Il s'agit d'adhérer ou non à ce contrat groupe afin que les agents de la collectivité qui le souhaite puissent adhérer et avoir une protection sociale complémentaire à des taux attractifs.

Aujourd'hui un agent en arrêt maladie ordinaire perçoit la totalité de son salaire durant 90 jrs puis 50 % de celui-ci durant le reste de son arrêt (66% s'il a au moins 3 enfants à charge). L'adhésion permettrait aux agents un maintien de salaire avec prise en compte ou non de tout ou partie du régime indemnitaire.

La participation employeur au titre de la prévoyance n'est pas une obligation. La collectivité peut décider d'adhérer à la convention, sans pour autant apporter un soutien financier à l'adhésion de ses agents.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur l'adhésion au contrat de prévoyance mis en place par le Centre de Gestion sans participation employeur. Le Comité Technique va être saisi sur cette proposition. A réception de cet avis une délibération sera prise en octobre.

**DCM 2019-09-23-073**

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des joueurs d'alouette représentent la commune aux 4 jeudis de la foire de Challans. Afin de les remercier M. NEAU a organisé un pique-nique et une visite de l'Abbaye de Lieu Dieu à Jard sur Mer. Les frais d'entrée s'élevaient à 50€. Ceux-ci ont directement été réglés par M. NEAU sur place.

Le 21 octobre aura lieu le voyage au Sénat. M. NEAU est également chargé de payer les repas et les visites sur place. Il est proposé de procéder au remboursement des frais engendrés au vu d'un état.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de rembourser la somme de 50 € à M. NEAU Marcel concernant la visite de l'Abbaye Lieu Dieu de Jard sur Mer avec les joueurs d'aluette,
- **décide** de rembourser M. NEAU pour les frais engendrés par le voyage au Sénat au vu d'un état des frais engagés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 01 octobre 2019*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 17 septembre 2019).

### 1°) Administration générale :

- Commission « économie tourisme » : remplacement d'un membre
- Personnel : modification du tableau des effectifs

### 2°) Finances :

- Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 2020 (GEMAPI)
- Indemnité de conseil au Trésor
- Fonds de concours – attribution à la commune de Bois de Céné
- Fonds de concours : attribution à la commune de St Urbain

### 3°) Aménagement de l'espace :

- Programme local de l'habitat 2020-2025 (PLH) : validation du projet suite à l'avis des communes
- Planification urbain : modification n°3 du PLU de la commune de Froidfond – bilan et approbation
- Modification n°1 du PLU de la commune de Beauvoir sur Mer
- Convention de vielle foncière en vue de réaliser des programmes de logements à intervenir entre la commune de St Urbain, l'établissement public foncier de la Vendée et la communauté de communes Challans Gois Communauté

### 4°) Activités économiques :

- Pôle Activ'Océan - Parc tertiaire 4 à Challans – vente d'une parcelle
- Parc d'activités de la Fénicrière 3 à Sallertaine – vente d'un terrain
- Parc d'activités de la Voltière Sud à La Garnache – vente d'un terrain
- Modification du règlement d'intervention d'aide à l'immobilier des entreprises industrielles
- Aide à l'immobilier pour le commerce et l'artisanat – attribution de subvention à deux entreprises de Challans
- Espace multifonctionnel à Beauvoir sur Mer – fixation des tarifs de location

### 5°) Tourisme :

- Institution de la taxe de séjour communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### 6°) Environnement :

- Service de collecte des déchets – rapport d'activités 2018
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – rapport d'activités 2018
- Vendée Eau – rapport d'activités 2018

### 7°) Service à la population :

- Haras des Presnes – rapport d'activités 2018 et redevance domaniale 2019 au titre de 2018
- Petite enfance – maison de l'enfance – demande de financement

## **REUNIONS DES COMMISSIONS**

### **Commission Assainissement**

- BUTON Didier - MONNERON Antony - GAUVRIT Didier - SOUCHET Bruno - TROCHARD Loïc - BODARD Thierry - NEAU Marcel

La commission assainissement se réunira le mardi 15 octobre à 18h30 en mairie.

## Commission Personnel Communal

- BUTON Didier - NEAU Marcel – JOUANNEAU Nadine – PARIS Virginie – THIBAUD Christiane – BRAUD Stéphane

La commission du personnel communal réunira le mardi 29 octobre à 18h30 en mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

### Proposition achat terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de vente d'une parcelle à la commune faisant partie d'une succession. La parcelle d'une contenance de 10 000 m<sup>2</sup> est classée en habitat à long terme. L'office notarial de Challans a contacté la mairie pour savoir si elle était intéressée par l'acquisition de cette parcelle. Celle-ci n'a pas de sortie directe sur une voie mais dispose d'un droit de passage sur une autre parcelle.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle en vue d'une réserve foncière. Il demande quel pourrait en être le prix proposé.

Le Conseil Municipal propose un prix d'achat de 2000 € l'hectare. Monsieur le Maire est chargé d'en informer l'office notarial.

### Mise en place de coussins berlinois « rue du Chêne Vert »

Suite à un accident de la circulation dans le lotissement communal les riverains ont eu très peur pour leurs enfants qui jouent régulièrement dans la rue. Ils ont demandé à la mairie de mettre en place des aménagements afin de réduire la vitesse des voitures. Il est proposé de faire un essai en mettant des coussins berlinois au droit de l'allée des Fusains. Les employés communaux se chargeront de les installer.

### Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mardi 28 octobre à 20h00.

## SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	MONNERON Antony 3 <sup>ème</sup> Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine <b>Démissionnaire</b>	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain <b>Démissionnaire</b>	THIBAUD Christiane <b>Absente excusée</b>	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane	